



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

21 septembre 2021

DATE D'AFFICHAGE

21 septembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 26

OBJET :

**Instauration du prix des
badges pour bornes
escamotables**

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 5

Transmise en sous-préfecture
le 29/09/2021

Publiée le 29/09/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L'an deux mille vingt et un, le 27 septembre à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie, Solange GRILLOT, Alain SOUJEDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, José AZEVEDO, Stéphane LE PECULIER (arrivé à 20H11), Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX,

Etaient Absents excusés :

Sylvain PASTORELLO donne pouvoir à Ariel SHEPS
Christine DAVOINE donne pouvoir à Claire HERLIN
Julien CAYZAC donne pouvoir à Hervé FRANEL
Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Alexa PELAGE
Maria PYRKA, donne pouvoir à Marie, Solange GRILLOT
Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Annick BAZIN donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Danièle PAGEARD donne pouvoir à Rodolphe WELSCH
Nicolas FOURNILLON donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Etaient Absents : Laure CHENU

**INSTAURATION DU PRIX DES BADGES POUR BORNES
ESCAMOTABLES**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU l'instruction Budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDÉRANT la prochaine mise en service des bornes escamotables permettant l'accès à une section de la rue André Branche ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Travaux, Entretien de la ville, Urbanisme, et Aménagement du Territoire en date du 14 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Finances en date du 16 septembre 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A LA MAJORITE AVEC 20 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS (STEPHANE LE PECULIER, DANIELE PAGEARD, RODOLPHE WELSCH, STEPHANIE CHASSIN DE KERGOMMEAUX, NICOLAS FOURNILLON)

DÉCIDE que toute personne détentrice d'un badge d'ouverture des bornes escamotables sur la ville, devra s'engager à rembourser la collectivité des frais de remplacement du dit badge en cas de perte, de vol ou de détérioration ;

PRÉCISE que le montant du remboursement sera de 30€ TTC par unité ;

DIT que la commune mettra à disposition gratuitement un badge par véhicule dans la limite de deux par foyer, dès lors qu'une borne escamotable sera installée pour restrictions d'accès à certaines rues ;

DIT que la dépense est prévue à l'article 60632 et la recette à l'article 70878 du budget communal.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire
Mariannick MORVAN

